



Maureilhan, le 04 juillet 2024

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

COMPTE-RENDU DU 04 JUILLET 2024

Etaient présents : M. Alain CARALP Président de la Communauté de communes La Domitienne, Michel DOUARD Responsable du Comité de liaison des associations handicapées du Biterrois et vice-président du GIHP, M. Jean-Philippe JUAN Commune de Maraussan, Mme Claude BLAHO PONCE Responsable de la mission Accessibilité Tourisme Handicap / ADT de l'Hérault Mme Véronique BESSEDE Coordinatrice Association PARTAGE, Mme Cécile LEGRIX et M. Marc FABREGUE Responsables GIHP, M Yves BOUCABELLE Commune de Nissan-Lez-Ensérune, Mme Alexandra JANSE, Directrice Association Sport Adapté du Biterrois, M Denis COQUANT APF France Handicap, Mme Esther MARTCHILI Directrice du pôle population et qualité de vie /La Domitienne, Mme Gaëlle DUPUY Responsable Aménagement du territoire /La Domitienne, Mme. Diane MASSENAT, Chargée de développement tourisme durable /Office de Tourisme La Domitienne, M Fodil KOUIDER Chargé de Développement de l'Action Sociale et Solidaire La Domitienne.

Excusés : M. Jean-François GUIBBERT Maire de la Commune de Lespignan, M. Stéphane DIEU Directeur Général des Services La Domitienne, Mme Nathalie PIQUES Commune de Maureilhan, M. Robert JARDI Fédération des aveugles de France LR, M. Jean Marie FOURNEL APF France Handicap, Mme Mélanie SORINI Directrice de l'Office de Tourisme La Domitienne.

Alain CARALP, Président de la Commission, accueille les membres et indique les membres absents excusés.

Le rapport annuel de la CIA 2023 est mis au vote, il est approuvé à l'unanimité. Il sera présenté lors du prochain Conseil communautaire du 24 septembre 2024 et publié sur le site Internet de La Domitienne.

Présentation de l'activité du GIHP déployée en 2023

Cécile LEGRIX, Directrice du Pôle Aide et Accompagnement à la Mobilité du GIHP Occitanie - LR, présente l'organisation opérationnelle et fonctionnelle du GIHP en déclinant les différents pôle d'activités. Elle fait un point sur l'adhésion des membres et notamment sur la ventilation du nombre d'inscrits par commune : 7 nouveaux adhérents ont été enregistrés en 2023 sur un total de 34 inscrits.

Le GIHP continue sa progression avec une hausse de 17.2 %, soit 1 787 déplacements accompagnés (année de référence pour établir ce rapport est 2019/ année de pleine activité avant COVID.)

Les déplacements concernent en grande partie, les transports de la vie quotidienne à 68,5 %. Le transport médicalisé (CPAM) est en baisse de -29,5 % par rapport à 2019 mais plus que doublé par rapport à 2022, alors que les accompagnements « professionnels » sont quasiment identiques à 2022 (+ 0,5 %).

On observe que 37 % des personnes véhiculées ont un handicap moteur, 43 % un handicap visuel et 20 % les personnes semi-valides.

Marc FABREGUE évoque une fluctuation importante de l'activité en raison du changement de comportement des rythmes de travail. En effet, les recours plus nombreux au télétravail imposent des changements d'organisation. Il constate une baisse des déplacements et une augmentation des demandes sur les créneaux horaires du matin et du soir.

Claude BLAHO PONCE interroge les intervenants sur la prise en charge du transport des touristes. Elle rappelle que dans le cadre de la marque « Destination pour tous », il est inscrit en plan d'action le transport touristique des personnes en situation de handicap.

Michel DOUARD rappelle que la loi d'orientation des mobilités (aussi appelée LOM), en vigueur depuis le 24 décembre 2019, vise à faciliter les déplacements quotidiens des français via des mobilités durables, accessibles et respectueuses de l'environnement.

Marc FABREGUE précise que le GIHP permet à des touristes en situation de handicap de bénéficier de ces services sous la double condition : d'adhérer à l'association et de payer le coût de transport comme les autres adhérents.

Cécile LEGRIX et Marc FABREGUE évoquent les fonctionnalités de leur logiciel de planification des transports. Il est possible d'effectuer des relevés statistiques au départ des communes quel que soit le mode de transport utilisé (véhicule GIHP, train, taxi, etc.). Ce logiciel permet de consulter en ligne le suivi quotidien de l'activité du GIHP sur le territoire, de modifier en temps réel la feuille de route des conducteurs. Tout ceci dans une optique de confort des usagers, d'optimisation des coûts de transport et d'équilibre entre tous les financeurs.

Ce logiciel permet une simplification d'usage via les smartphones. Les adhérents disposent de plus de souplesse pour les réservations de leurs trajets par un accès facilité à un compte utilisateur pour consulter les factures.

Diane MASSENAT propose de relayer les services du GIHP au travers des publications de l'Office de Tourisme La Domitienne.

Marc FABREGUE tient à soulever la demande de plus en plus croissante de trajets « loisirs » le dimanche. En l'état actuel, les réponses sont exceptionnelles et sur demande particulière.

Cécile LEGRIX précise que le GIHP ne propose pas d'offres le dimanche et par voie de conséquence ne dispose pas d'un indicateur statistique de la demande sur ce sujet.

Michel DOUARD fait état d'un projet d'habitat inclusif et de sa recherche d'un immeuble sur le territoire de La Domitienne ou du grand Biterrois. Le projet vise à réunir sur un même lieu les personnes en situation de handicap et des auxiliaires de vie mobilisables 24h/24h, 7j/7 et cela grâce à un mécanisme de rotations et de crédit d'heures mutualisés.

Le Président et les membres de la commission remercient les intervenants pour la qualité de leur présentation et la valorisation des services du GIHP sur le territoire de La Domitienne.

Point d'étape de la marque « Destination pour tous » sur les communes de Colombiers et de Lespignan

Claude BLAHO PONCE rappelle le contexte ; le 25 février 2020 devant la Commission Nationale Destination Pour Tous (CNDPT) une délégation de la Domitienne a obtenu la marque « Destination pour tous » niveau argent pour la destination « Canal du Midi, garrigue et paysages, de Colombiers à Lespignan ».

Elle fait un point sur les atouts de la marque :

- Deux communes labélisées : Colombiers et Lespignan.
- Un office de tourisme classé depuis peu,
- Une commission intercommunale pour l'accessibilité,
- Un audit de la voirie de l'espace public./PAVE

Elle évoque la nécessité de déclencher la procédure de renouvellement de la marque pour une obtention fin 2025 voire au 1^{er} trimestre 2026. Dans l'attente du nouveau cahier des charges de la marque en cours de révision, elle nous fait part des propositions suivantes :

- Une extension via la voie verte du périmètre en y incluant les communes de Cazouls-lès-Béziers et Nissan-Lez-Ensérune,
- Travailler sur le site du Malpas,
- Mettre en place des outils de pilotage,
- Un calendrier de renouvellement :
 - o **acter lors de cette CIA la candidature au renouvellement,**
 - o **demander aux communes de Colombiers et de Lespignan de délibérer pour un renouvellement de la marque,**
 - o se rapprocher des communes de Cazouls-lès-Béziers et de Nissan- Lez-Ensérune pour une présentation de la marque **en vue d'acter leur** candidature.

A cette fin, La Domitienne devra allouer un budget spécifique. Le recours à une assistance de maîtrise d'ouvrage et l'accueil d'un stagiaire seront nécessaires, dans le but de produire des rapports exhaustifs en s'appuyant sur des relevés de terrain, des cartographies, des données statistiques et des analyses en vue de répondre au mieux au cahier des charges du renouvellement de la marque.

Claude BLAHO-PONCE liste les potentielles actions qui pourraient être menées dans le cadre du renouvellement :

- un ponton accessible au quai du port de Colombiers,
- une passerelle pour traverser le canal du Midi à Colombiers et pour accéder au futur jardin potager,
- la poursuite de la qualification de l'offre T&H au musée de l'Abbé Gery à Nissan-Lez-Ensérune,
- la création de 4 itinéraires « e-fiches randos » et 1 parcours vélos repérés accessibles par le prestataire « sports passions ». Il est mis en évidence la nécessité de travailler sur des tronçons avec signalétique, balisage et petits travaux,
- Hérault tourisme et La Domitienne finaliseront conjointement la fiche « 1 journée à la plage » sur la commune de Vendres pour la saison 2024 suite à l'état des lieux réalisé in situ aux plages à proximité du port du Chichoulet et du domaine des Sablières).
- La poursuite de l'opération « promenade confort » et des travaux d'accessibilité du Port du Chichoulet.

Le Président fait un point sur les discussions en cours pour le rachat du domaine des Sablières à Vendres.

Diane MASSENAT, met en avant l'accroissement de demande de labellisation Tourisme & Handicap sur le territoire et du nombre d'audits réalisés. A ce jour, une douzaine d'établissements ont été évalués. Elle fait part du projet d'étude paysagère des abords du tunnel du Malpas.

Le Président informe que dans le cadre de l'Opération Grand Site de France, un projet de requalification du site du Malpas est chiffré à 6 M€.

Les membres de la CIA émettent un avis favorable au renouvellement de la marque « Destination pour tous ». Le Président charge ses services d'inscrire au budget les besoins nécessaires à sa réalisation et demande que le dossier de renouvellement soit finaliser fin 2025.

Point d'étape sur le service public d'accueil auditif en faveur des personnes sourdes et malentendantes

Fodil KOUIDER fait un point sur le service public d'accueil auditif en faveur des personnes sourdes et malentendantes. La Domitienne s'est engagée auprès de l'entreprise ACCEO pour la mise en place de ce service sur une période de trois ans qui prendra fin le 11 avril 2025. La dépense au profit des huit communes, représente pour La Domitienne un montant de 7 920 €/an TTC. A ce jour, on constate que le service reste peu utilisé. En 2023, sont comptabilisées 6 h 45 de communication contre 23 mm en 2022. Les services de La Domitienne sont les principaux bénéficiaires de ce service. De manière globale, le service peine à démarrer. Plusieurs axes sont à l'étude, le partenaire s'engage à accompagner les communes sur un plan de communication. La Domitienne a entrepris des actions de promotion, des sessions de formation de recyclage des agents communaux, elle a aidé les communes à valoriser ce service auprès de la population.

Jean-Philippe JUAN informe que le référent de la commune a été affecté sur d'autres mission et qu'il sera nécessaire de former un nouvel agent sur ce poste.

Alexandra JANSE propose que des ateliers de sensibilisation soient mis en place auprès des publics cibles.

Président propose une nouvelle campagne de communication via le magazine de La Domitienne.

Denis COQUANT sensibilise la commission sur la fracture numérique et les difficultés pour les séniors d'avoir accès à l'information et à la connaissance de ce service.

Michel DOUARD propose de se rapprocher de l'association SURDITE34 via son le responsable de l'antenne de Béziers, Christian GIORDANNO.

Le Président et les membres de la CIA, se donnent le temps de la réflexion jusqu'au terme du contrat pour se prononcer sur la poursuite de ce service.

Questions diverses

Point sur l'accessibilité du Port Départemental du Chichoulet à Vendres-plage et du dispositif « Port ouvert à tous »

Fodil KOUIDER informe que suite aux débats qui se sont tenus lors des précédentes CIA, concernant l'accessibilité du Port Départemental du Chichoulet, le Département de l'Hérault a relancé son programme « Port ouvert à tous ». A cette occasion, le 15 février 2023, le Département a décidé d'allouer un budget de 30 000 €.

Les services de La Domitienne ont été associés au diagnostic ; la première tranche a été réalisée (bande de guidage, bande d'éveil sur les marches du parvis, un garde-corps sur les escaliers, une table de pique-nique PMR avec toiture, deux boucles solaires d'information et d'orientation et une bande de délimitation des abords du quais).

Le Président rappelle que le renouvellement de la délégation de service public du port est en cours.

Le Président lève la séance à 16H30 en remerciant les membres de la commission ainsi que tous les intervenants pour leur participation active.

Compte rendu rédigé par Fodil KOUIDER, validé par Esther MARTCHILI et visé par le Président Alain CARALP